

La Lettre des administrateurs du groupe Novalis

Ce papier marque la volonté des administrateurs CFDT du groupe Novalis de vous informer régulièrement sur la vie du Groupe.

A l'instar de celui de l'Industrie, le monde des Institutions de retraites complémentaires et de prévoyance bouge énormément. Les rapprochements, fusions sont menés depuis quelques années à un rythme de plus en plus soutenu.

Le Groupe Novalis n'a pas échappé à ces évolutions et au cours des dernières années, il s'est beaucoup transformé, d'où la difficulté pour beaucoup d'entre nous de s'y retrouver. C'est la raison pour laquelle la CFDT a souhaité vous en faire une présentation succincte.

Le Groupe Novalis, est un **groupe de protection sociale interprofessionnel, à but non lucratif dont la gestion est paritaire**. Il est composé aujourd'hui de :

- **Deux Institutions de Retraites Complémentaires** : NOV RS pour la partie ARRCO et NOV RC pour la partie AGIRC.
- **Deux Institutions de Prévoyance** : Novalis Prévoyance (regroupement de la Capricel, Haussmann, Le Vigan, Irpelec et Prévunion) et la Boétie Prévoyance.

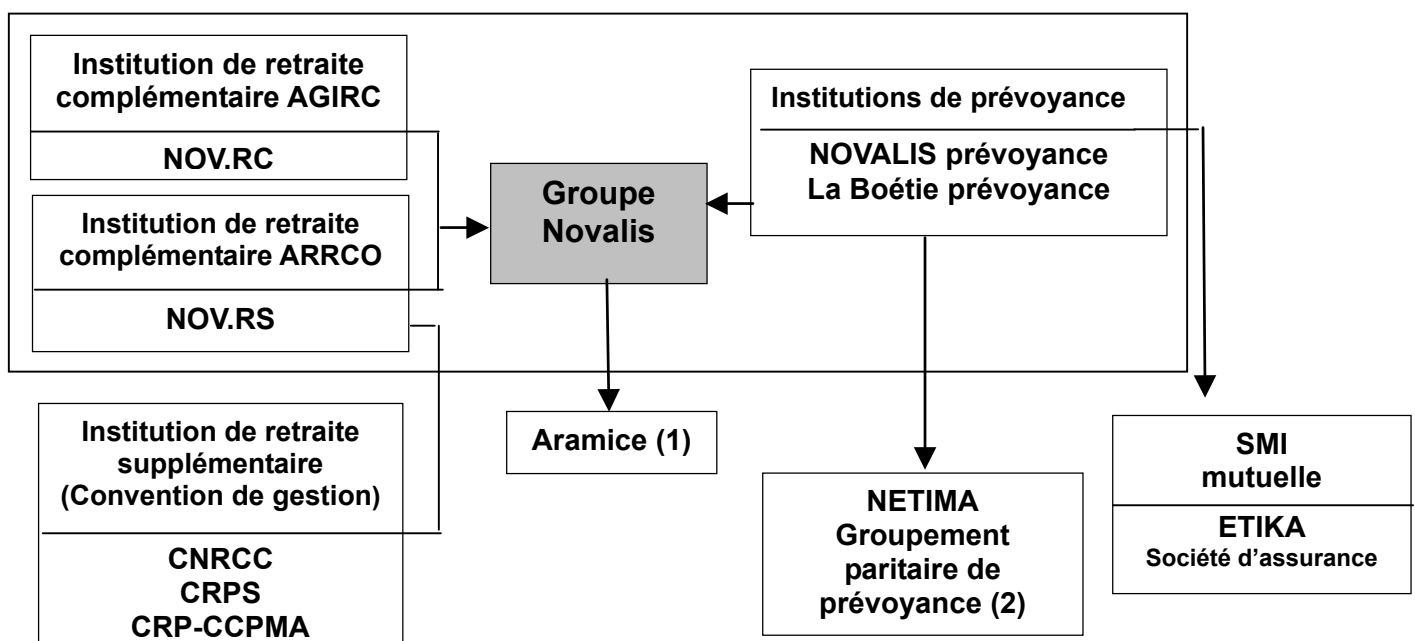
Chacune de ces institutions est gérée par un Conseil d'Administration composé paritairement de représentants désignés par les organisations syndicales patronales et salariés.

En terme de Retraites Complémentaires, le Groupe Novalis, avec 3 500 millions d'euros de cotisations, se situe au 6^{ème} rang des groupes de retraites complémentaires. Il regroupe environ 67 000 entreprises adhérentes, près de 1,2 million de cotisants et de l'ordre de 980 000 allocataires (retraités).

En terme de Prévoyance, au plan national, avec un montant de cotisations de plus de 700 millions d'euros, le Groupe Novalis se situe à la 5^{ème} place des Institutions de prévoyance paritaire. Près de 19 000 entreprises sont adhérentes ce qui représente plus 590 000 cotisants (actifs, retraités et demandeurs d'emploi).

Le Groupe Novalis **emploie 1400 personnes réparties sur 3 sites principaux**. Par ailleurs, le Groupe Novalis est présent sur une grande partie du territoire national par le biais de 17 antennes régionales.

Le Groupe Novalis et ses partenaires



1) Association de moyens informatiques (Novalis, Taitbout, Audiens, Mornay)

2) Novalis, Audiens, Taitbout, SMI

NOV RS (Institution ARRCO du Groupe NOVALIS)

Jusqu'à présent, il y avait au sein du Groupe Novalis deux Institutions de retraite complémentaire ARRCO (Association des Régimes de Retraites Complémentaires): l'URS et l'IRPELEC.

Le 21 septembre 2007, l'Assemblée Générale extraordinaire de l'URS (Union de Retraite des Salariés) a adopté à l'unanimité une résolution approuvant la fusion avec IRPELEC. Le Comité Paritaire d'approbation des comptes de l'IRPELEC a adopté la même résolution à l'unanimité.

La fusion est effective depuis le 1^{er} janvier 2008. Notre nouvelle caisse ARRCO se nomme désormais : **NOVALIS RETRAITE SALARIES (NOV RS).**

Situation de NOV RS en quelques chiffres :

- ✓ Entreprises adhérentes : 39 000
- ✓ Effectif cotisant (participants actifs) : 614 600
- ✓ Nombre de bénéficiaires (retraités) : 520 000
- ✓ Montant des sommes cotisées : 1 321 M€

Vos représentants CFDT :

Maurice BALLUE	Mobil	Président
Christian DUPONT	C.C.I. de la Vienne	Membre de la commission financière
André ROBERT	AREVA T&D	Membre de la commission sociale

NOV RC (Institution AGIRC du Groupe NOVALIS)

Comme pour l'ARRCO, Novalis était pourvu de deux Institutions AGIRC (Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres) : l'URC et IRMV.

Au cours du second semestre 2007, les Assemblées Générales de ces deux Institutions, réunies en session extraordinaire, ont, respectivement, voté à l'unanimité une résolution approuvant leur fusion.

La fusion est effective depuis le 1^{er} janvier 2008. Notre nouvelle caisse AGIRC se nomme désormais : **NOVALIS RETRAITE CADRES (NOV RC).**

Situation de NOV RC en quelques chiffres :

- ✓ Nombre d'entreprises adhérentes : 17 400,
- ✓ Effectif cotisant (participants actifs) : 182 000
- ✓ Nombre de bénéficiaires (retraités) : 121 400
- ✓ Montant des sommes cotisées : 868 M€

Vos représentants CFDT :

Guy HENRY	THALES	Membre de la commission financière
René MAUGUEN	AIR FRANCE	
Rolland MODAT	BANQUE POPULAIRE	Vice président de la commission sociale
Claude OLIVER	ALCATEL LUCENT	

Retraites complémentaires : Thales rejoint Novalis

Dans un souci de simplification, en décembre 2005, la CFDT, la CGC et la Direction du Groupe Thales signaient un accord prévoyant le regroupement au sein d'une même Institution, Novalis, tant en ARRCO qu'en AGIRC, de l'ensemble des salariés du Groupe. En fin 2007, la CGT, FO puis la CFTC ont également signé cet accord sur le **guichet unique**.

Cette démarche nécessitait d'obtenir l'accord des gestionnaires des régimes ARRCO et AGIRC. Celui-ci a été obtenu au cours des dernières semaines. L'opération peut donc démarrer.

Elle devrait être totalement finalisée **au 1^{er} janvier 2009, date à laquelle tous les salariés de Thales seront dès lors affiliés à NOV RS et/ou NOV RC.**

L'action sociale

L'action sociale des Caisses de retraite complémentaire de Novalis porte sur les deux domaines suivants :

- ✓ Les aides individuelles à travers notamment l'écoute, le conseil, l'orientation dans vos démarches auprès des différents organismes ou partenaires des caisses de retraite, l'attribution ponctuelle de moyens financiers, les bourses études, les prêts au logement,...
- ✓ Des réalisations collectives pour les personnes âgées (établissements d'hébergement, ..), pour les personnes handicapées (Foyer de vie, IME,...), des résidences de vacances.

A l'issue de la fusion, la tâche a consisté à identifier les ressources et à harmoniser les pratiques antérieures de chacune des caisses URS/ IRPELEC du côté ARRCO et URC/IRMV du côté AGIRC.

Ciment de l'Institution entre les participants (actifs, retraités, chômeurs et ayants droit), l'action sociale AGIRC/ARRCO dispose d'une **dotation globale de 21 millions d'euros** (10 côté NOV. RC et 11 côté NOV. RS). L'effectif de Novalis en charge de ce domaine est de 63 personnes.

Elle s'inscrit dans les recommandations de l'ARRCO et de l'AGIRC, dans les domaines suivants :

- ✓ soutien aux personnes en difficulté,
- ✓ soutien aux chômeurs,
- ✓ soutien aux personnes handicapées,
- ✓ actions de prévention et la préparation à la retraite,
- ✓ soutien aux aidants familiaux,
- ✓ accompagnement de la perte d'autonomie à domicile,
- ✓ accompagnement de la perte d'autonomie en structures collectives.

L'entraide personnalisée ou exceptionnelle demeure une priorité. D'ores et déjà, la CFDT s'intéresse à développer les « relais sociaux », dispositif constitué de personnes volontaires en charge de visiter les retraités isolés ou en possible difficulté.

Nous vous rappelons que tous les participants actifs ou retraités peuvent bénéficier des aides de l'action sociale, en s'adressant soit directement aux services de l'action sociale (le site internet du GROUPE-NOVALIS met à disposition les formulaires pour constituer les demandes), soit auprès de vos représentants CFDT.

L'action financière

NOV RS et NOV RC disposent de réserves financières, dont certaines lui ont été confiées par l'ARRCO et l'AGIRC. Les administrateurs des précédentes institutions (URS, IRPELEC, URC, IRMV) avaient mis en place des commissions séparées et indépendantes chargées de proposer les orientations politiques et superviser les gestionnaires en charge de faire fructifier ces fonds.

A la demande de l'ARRCO et de l'AGIRC, les Conseils d'administration de NOV RS et NOV RC ont créé chacune une commission financière. Toutefois, et c'est une nouveauté, les deux commissions travailleront ensemble. Cette évolution nécessitera également une harmonisation des modes de gestion.

Afin d'aider les commissions à mieux appréhender les techniques financières de placement, à approfondir ses réflexions et à faire ses choix, le Groupe Novalis a renforcé son pôle financier.

Lors de la première réunion commune, les deux commissions ont fixé leur mode de fonctionnement. Elles ont également dressé leur plan de travail. Ainsi, dans le cadre des nouveaux règlements financiers ARRCO/AGIRC, il sera mené une étude de placement auprès d'organismes s'engageant dans le respect de critères « socialement responsables ». Ce dernier aspect est porté par plusieurs organisations syndicales dont la CFDT. Par ailleurs, les gestionnaires de nos portefeuilles seront régulièrement audités. Nous optimiserons notamment les frais de gestion et les fonds placés.



Novalis Prévoyance

Contrairement au secteur Retraites, l'activité Prévoyance du Groupe NOVALIS se situe dans un domaine social concurrentiel. Ainsi, nous sommes confrontés à des assureurs privés ou à des mutuelles ou à d'autres Institutions.

NOVALIS Prévoyance couvre les domaines de la Santé, de l'Invalidité et du Décès et également de la Dépendance et du Handicap... Face à chacun de ces risques, NOVALIS Prévoyance a pour objet d'apporter une réponse sociale adaptée. Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une gestion financière rigoureuse permettant d'obtenir le meilleur rapport entre les prestations et les coûts.

Pour répondre aux problématiques individuelles, notre démarche, est collective, responsable et équitable. Elle s'intègre dans une politique de santé. Ainsi tous les salariés actifs, chômeurs ou retraités ont accès à des soins répondant à leurs besoins.

Les administrateurs CFDT NOVALIS PREVOYANCE agissent pour:

- ✓ Une gestion responsable qui assure l'équilibre financier et une solvabilité, qui garantisse la pérennité de l'Institution.
- ✓ Une démarche politique de recherche d'indépendance maximale vis-à-vis des réassureurs privés et des courtiers.
- ✓ Un paritarisme Démocratique qui permette aux participants d'influer sur leur Institution de Prévoyance.

BALLUE Maurice

Mobil : 06 07 60 94 33
mrballue@cegetel.net

OLIEL Roger

Thales
01 30 70 26 39
roger.oliel@free.fr

PFISTER Frank

OTIS
06 03 98 66 02
frank.pfister@wanadoo.fr

RETAT Daniel

SAGEM DS (Groupe SAFRAN)
06 80 99 88 08
daniel.retat@sagem.com

STEINMETZ Roger

SHELL
03 88 51 02 67
rog.steinmetz@free.fr

L'action sociale

L'action sociale de NOVALIS PREVOYANCE se caractérise par des activités « génériques » et par des actions d'aides personnalisées. Ces aides reposent sur une analyse de dossier réalisée par les services de l'action sociale. Ces demandes sont ensuite étudiées par la commission paritaire d'action sociale qui décide des attributions.

Au cours de l'année 2007, il a fallu dans un premier temps recenser l'ensemble des actions sociales menées dans chacune des Institutions de Prévoyance avant la fusion. En effet, cette phase était indispensable pour harmoniser les pratiques, sans les réduire, dans le cadre d'un budget cumulé global identique.

Pour 2008, notre ambition, grâce à un budget en augmentation de 10%, est de poursuivre le développement l'action sociale de NOVALIS PREVOYANCE en proposant des prestations complémentaires.

Cette démarche doit être menée de concert avec une large campagne d'information et de sensibilisation auprès de l'ensemble des personnes adhérentes à l'Institution. En effet, il est nécessaire de mieux faire connaître les aides apportées par le service de l'action sociale. Ceci constituera une priorité en 2008.

La possibilité pour chacun d'accéder aux prestations de l'action sociale est primordiale à nos yeux.

Pour vous informer :

action-sociale@groupenovalis.fr, (Tel 01 58 82 43 58)
ou auprès des militants CFDT